Image not found or type unknown

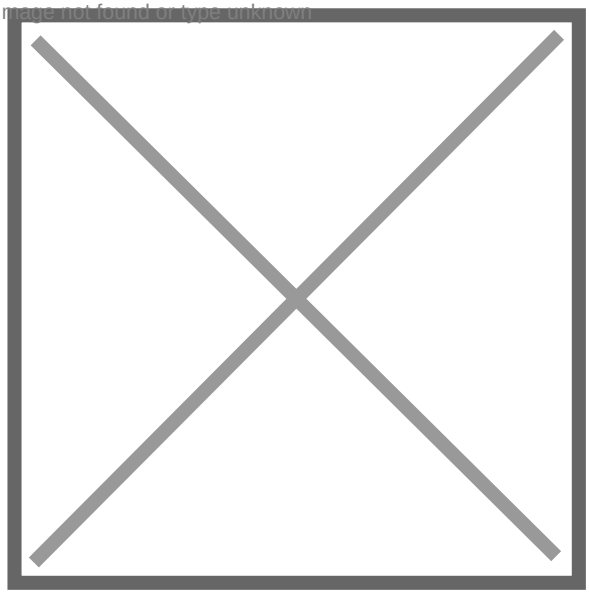

Concernant une réparation d'un matériel de piscine

Par **fierimonte_old**, le **27/09/2007** à **10:42**

Bonjour,
cet été nous avons fait réparer le filtre à sable qui est encore sous garantie .
le successeur de la société qui nous a installé la piscine ne veut pas prendre la garantie en compte il nous dit qu'il a racheté les clients seulement et non les garanties il nous réclame le règlement d'une facture d'un montant de 163.98 euros sans nous avoir fait un devis auparavant .il nous a compté 1h50 de main d'oeuvre et qu'il est resté 1h30 et il nous compte 22 euros h.t. frais de port pour un robinet de 17.29 euros h.t. , je pense qu'il n'a surement pas reçu que cette pièce je trouve que cela est un peu chère et en plus le déplacement de 37,62 euros h.t.
Ma question : quand on rachète la clientèle est ce que il rachète les garanties ?si la réponse est non qu'elle est l'intéret de racheter la clientèle si il ne peut pas garantir ce que le successeur nous a confirmé sur facture.Dois je régler cette facture si oui est ce que je peux me permettre de leur signaler pour l'heure de M.oeuvre et le port pour la pièce?
Et quel recours je peux avoir ?
Dans l'attente d'une réponse , je vous prie d'agréer, Cher Maitre , mes respectueuses salutations. MME FIERIMONTE
facture le 17/07/2007 , 1ère relance le 13/092007

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés